



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 17 - Mars 2003 - 3,05 €

## Sommaire

Le billet *page 1*

Lettre de lecteurs *pages 2-3*

Rouen chèques, il y a 40 ans  
l'électronique *pages 4-5-6*

Une heureuse initiative  
à Lyon chèques *page 6*

La CGT et l'évolution  
des télécommunications  
1945-1990 *pages 7-8-9*

Zones de salaires ou... l'histoire  
inachevée d'une lutte pleine  
d'enseignements  
*pages 10-11-12-13*

L'histoire et l'actualité :  
Oradour-sur-Glane, 1953.  
Un procès à Bordeaux.  
Quel procès ? *page 14*

Le Syndicat des services  
financiers de Paris visite  
son histoire *page 15*

La vie de l'IHS *pages 15-16*

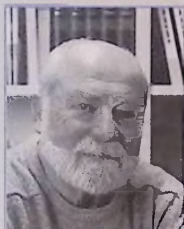
En supplément avec ce numéro  
du Relais, un hommage  
à Henri Krasucki, Secrétaire  
général de la CGT,  
récemment décédé.

**Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22

## Le billet



## Faire entendre la voix de la CGT

Au cours du mois de janvier 2003, on a compté, sur les seules chaînes hertziennes (essentiellement sur TF1, France 3 et France 5/Arte), plus de cinquante émissions à caractère historique. Sauf à imaginer que ce phénomène serait dû à une pulsion soudaine et spontanée des directeurs de chaîne, généralement plus soucieux d'audimat que de culture, on peut supposer que ce choix est destiné à satisfaire un public qui se révèle de plus en plus nombreux. Et c'est tant mieux ! les lecteurs et lectrices de ce « billet » ne sont donc pas les seuls à s'intéresser à l'Histoire !

Bien sûr, ces émissions sont rarement diffusées en « prime time » et nécessitent souvent l'usage du magnétoscope. Mais, cette réserve faite, il s'agit souvent de productions de qualité qui permettent de mieux comprendre l'Histoire, voire même d'en découvrir quelquefois des zones d'ombres ou des falsifications. Ainsi, dans un documentaire intitulé : « Guerre, censure et télévision », diffusé les 10, 14 et 20 janvier sur France 3, on en apprend de belles ! Les plus anciens d'entre nous se souviennent sans doute de « l'affaire des missiles soviétiques de Cuba », qui faillit, en 1962, dégénérer en conflit mondial. Elle fut, nous dit-on, résolue par le retrait des fusées installées par l'URSS suite à la fermeté et à l'habileté diplomatique de l'équipe Kennedy. C'est du moins la version officielle véhiculée jusque là par les médias. Or cette thèse est « un pur produit de la censure et de la désinformation ». Le général Pierre Marie GALLOIS, père de la bombe atomique française et l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de la dissuasion, apporte une vision bien différente : ce sont les Américains qui, les premiers, ont décidé d'installer, à partir de l'Angleterre, de l'Italie et de la Turquie, une ceinture de mis-

siles Thor et Jupiter dirigés vers l'URSS. Ce que voyant, KHROUCHTCHÉV, « pour leur montrer qu'une telle menace était insupportable », décida d'en installer à son tour à Cuba. Du coup, les Américains firent marche arrière... et les Soviétiques aussi. Évidemment, une telle version fait la part moins belle à « l'habileté diplomatique » de l'équipe KENNEDY ! Ce qui n'empêche pas la plupart des médias et des livres d'histoire de continuer encore aujourd'hui à soutenir cette thèse mensongère...

Toutes ces émissions ne contiennent pas des révélations aussi sensationnelles, mais toutes méritent d'être regardées avec intérêt. Avec, cependant, une réserve de taille : la volonté, délibérée ou inconsciente, de minimiser le rôle du mouvement ouvrier et des organisations qui le représentent. C'est particulièrement choquant lorsque sont évoqués les figures de Jean Moulin, de Pierre Brossolette et, plus généralement, les événements touchant à la Résistance.

C'est pourquoi, dans ce grand concert, un instrument doit se faire entendre plus fort : la petite flûte de la CGT, qui est loin de disposer de la puissance des grandes chaînes de télévision mais qui a tout de même sa partition à jouer.

Telle est, entre autres, la raison d'être de notre Institut d'histoire sociale. Pour y parvenir, il ne peut compter que sur les forces de ses adhérents et des lecteurs et lectrices du Relais.

En diffusant nos publications, nos brochures, en suscitant de nouvelles adhésions, en créant des instituts départementaux ou régionaux, nous contribuerons ainsi, tous et toutes, à rendre au mouvement populaire le rôle qui lui revient dans l'Histoire. Le moment est aujourd'hui favorable. Profitons-en.

**Maurice DESSEIGNE**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrieu Jean-Paul

Baudet Yannick

Bouche Bernard

Chalat Nicole

Cros Yvette

Desseigne Maurice

Franchi Thierry

Frischmann Georges

Gautheron Alain

Gibellino François

Klowskowsky Christian

Lafaurie Fernand

Le Pessot Jean

Ledoux Danièle

Lhomme Pierre

Lotier Serge

Lourdez Jean-Claude

Mangiapane Sylviane

Pichavant Gilles

Renard Philippe

## COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean

Boyer René

Bressol Élyane

Crenier René

Dayan Paulette

Der Loughian Serge

Dumas Maryse

Dunet André

Gastaud Maurice

Le Guern Albert

Magniadas Jean

Pillet Marcel

Séguy Georges

Valentin Max

Viannet Louis

Villin Colette

## Le relais

5<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 3,05 €

Directeur de la publication :  
Bernard Bouche

Rédaction administration :  
263, rue de Paris, case 545  
93515 Montreuil Cedex

1<sup>er</sup> trimestre 2003 - Dépôt légal N° 15565

CPAD N° 0902 GB1018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

# Lettres

## ... de Michel Delugin du Val-de-Marne

Salut et félicitations à l'équipe rédactionnelle du Relais.

Une remarque sur l'article de Serge à propos des nationalisations.

En page 8 du N°16 du Relais il est dit « Ce n'est pas de Gaulle qui nationalise en 1944 et 1945 ; il applique le programme du CNR ».

Mais ce programme est, pour la France d'après-guerre, largement inspiré des orientations économiques et sociales données par de Gaulle au cours des années 1942, 1943, 1944.

En effet, maintes fois, à Londres et à Alger, de Gaulle a affirmé sa volonté de nationaliser.

Il suffit de lire ses « discours et messages » (publiés notamment aux éditions Plon) pour le vérifier.

Par exemple le 20 avril 1943 à Londres, il déclare « Nous voulons un régime où les principales sources de la richesse commune soient ou bien administrées tout au moins contrôlées par la Nation, où les libres groupements de travailleurs et techniciens soient organiquement associés à la marche des entreprises ».

Il confirme à Alger le 15 mars 1944

« il convient de se faire acquérir par la Nation la **propriété** des principales sources d'énergie, charbon, électricité, gaz qu'elle est d'ailleurs seule en mesure de développer comme il faut ; lui assure le **contrôle du crédit** afin que son activité ne soit pas à la merci des **monopoles financiers**. »

Puis le 1<sup>er</sup> mai... « c'est le rôle de l'État d'assurer lui-même la mise en valeur des grandes sources de l'énergie : charbon, électricité, pétrole ainsi que des principaux moyens de transport ferré, maritimes, aériens et **des moyens de transmissions** dont tout le reste dépend... ».

Certains pourraient penser que ces déclarations ont été faites par opportunisme, dans une période de pré-libération où de Gaulle avait absolument besoin de la Résistance intérieure, très influencée par le PCF.

Mais il se trouve qu'elles ont été confirmées clairement **après** la libération et donc... appliquées.

Il y a un engagement et une responsabilité collective où les communistes ont joué un rôle actif. Cependant de Gaulle a bien été à l'époque le chef d'orchestre...

## ... de Joseph Lucas de la Loire-Atlantique

Cher camarade,

C'est toujours avec un grand plaisir que je reçois Le Relais que je lis avec assiduité.

Le N°16 comporte une étude de Jacques Laffait concernant l'évolution des effectifs adhérents à la CGT de 1947 à 1998, dont la conclusion me laisse perplexe... ?

Il écrit : « Les adhésions réalisées pendant un mouvement de grande ampleur et de longue durée (1968 et 1974) n'ont pratiquement aucun effet sur le renforcement durable du syndicat... »

Alors ça sert à quoi d'en faire ? Si on ne sait pas les conserver.

# de lecteurs...

L'année suivante d'un grand mouvement la CGT n'aurait guère progressée. Cette étude en dit trop et à la fois pas assez. Qui étaient les « disparus » l'année suivante ? étaient-ce des « anciens » n'ayant pas collé au peloton des grévistes ou les « nouveaux » qui eux n'auraient pas compris la CGT, son rôle et la continuité de l'action ? Il y aurait là-dessus une véritable étude « socio » à effectuer.

## La réponse de Jacques Laffait

L'article paru dans le numéro 16 du Relais et intitulé « L'évolution du renforcement de la Fédération CGT des PTT de 1947 à 1998 » n'est pas une étude, mais une mise au point par rapport à un autre article du Relais paru dans le numéro 11/12.

Je précise par ailleurs que le titre de cet article ne semble pas correspondre à son contenu. Cela dit ce qui rend perplexé le camarade Lucas me semble justifié et pose effectivement un certain nombre de questions.

Parmi elles je me suis posé, comme Lucas, celle-ci : pourquoi n'a-t-on pas su convertir toutes les adhésions réalisées lors de grands mouvements sociaux 1953, 1968, 1974... en cartes et timbres dûment payés à la section syndicale ou au syndicat départemental ?

Je pense qu'il y a là, effectivement, le sujet d'une véritable étude sur le comportement voire les faiblesses de certaines de nos structures de base lors d'événements extraordinaires comme les mouvements déjà-cités. Mais il se pose aussi la question de savoir pourquoi et comment un individu adhère au syndicat ; les raisons

sont certainement multiples et pas toujours similaires. Je veux dire par là que la prise de conscience d'appartenir à une classe sociale telle que la définit la CGT n'est pas forcément le motif fondamental d'adhésion au syndicat. Et dans des circonstances exceptionnelles l'individu a pu remplir un bulletin d'adhésion dans un éclair de lucidité provoqué par une certaine euphorie liée notamment à l'occupation de l'entreprise - comme en 1968 - puis se rétracter aux lendemains de la reprise du travail pour des raisons opposées et notamment la déception devant les acquis, voire l'absence d'acquis notables dans la grève.

Cela dit dans cet article j'ai fait un constat à partir de chiffres et non pas une étude ou une critique du comportement des syndicats. Et si ce constat existe il ne doit pas pour autant nous amener à penser que cela ne sert pas à grand chose de faire des adhésions pendant les grands mouvements sociaux. Mais il doit par contre nous interroger sur les raisons et les responsabilités d'une telle carence de la part de la majorité de nos structures de base. Des structures qui, par ailleurs et en dehors des grands mouvements sociaux, sont capables d'agir efficacement pour le renforcement de leur organisation.

En résumé je suis d'accord avec le camarade Joseph LUCAS pour solliciter une étude sur ce sujet et même au-delà, comme par exemple les raisons des pertes de syndiqué(e)s actifs partant en retraite. Une étude sans fin car elle ne peut avoir de valeur que si elle est le fruit de témoignages, de militantes et de militants qui ont été confrontés à ces problèmes. Paris, le 12 janvier 2003

Jacques LAFFAIT

Attention  
changement  
de date

## 50<sup>e</sup> anniversaire de la grève de 1953

Le mardi **13 mai 2003** de 10 heures à 16 h 30  
au siège de la Délégation Midi-Atlantique de La Poste  
15, rue Judaique à Bordeaux

Commémoration de cet événement syndical national par la Fédération  
et l'IHS CGT PTT, l'IHS CGT Aquitaine, l'Union régionale et le Syndicat CGT PTT de la Gironde,  
avec la participation de nombreux acteurs de cette grève.

\* Des informations pratiques seront adressées aux adhérents de l'IHS et aux abonnés au Relais.

# Rouen chèques l'électro

Le 29 janvier 1962, l'électronique et l'informatique faisaient leur entrée aux Chèques postaux. Pour inaugurer cette nouvelle méthode de gestion, c'est le centre de Rouen qui avait été choisi en raison de sa taille - il se situait au 8e rang des 18 centres en activité - et de sa proximité de Paris, où s'élaboraient les nouvelles procédures.

C'était une première en Europe... peut-être même dans le monde !

L'expérience, qui portait au départ sur la tenue de 4 000 comptes, allait s'étendre progressivement, en l'espace de 2 ans et demi - de janvier 1962 à octobre 1964 - à la totalité des 200 000 comptes gérés par le centre, donnant lieu chaque jour à quelques 140 000 transactions et à l'impression de 45 000 extraits de compte.

Certes l'administration des PTT n'en était pas à son coup d'essai puisque, depuis 1959, la gestion électronique des comptes de la Caisse nationale d'épargne, plus de 8 millions, était en cours de mise en œuvre. Mais avec le centre de Rouen commençait une phase d'informatisation, reposant sur deux constructeurs, l'un américain (IBM) et l'autre français (BULL), qui allait toucher, par tranches successives, la totalité des

centres de chèques postaux français.

## La CGT en phase avec le progrès

Cette opération n'a pas pris de cours les militants et militantes de la Fédération CGT des PTT. Celle-ci, en effet, s'appuyant sur l'expérience des luttes et des succès obtenus à la CNE, savait déjà comment aborder les phases suivantes. Dès l'annonce du Comité technique paritaire du 12 décembre 1961 sur l'automatisation de Rouen chèques, on pouvait lire dans le « Bulletin des agents d'exploitation et contrôleurs des chèques » de décembre 1961 : **« Il importe [...] que, dès maintenant, les sections syndicales, les adhérentes de la CGT, l'ensemble du personnel dirigent une grande partie de leur activité pour imposer que l'utilisation de l'électronique ne se traduise pas par un aggravation des conditions de travail mais qu'au contraire, elle apporte de grandes améliorations. »\*** Jeannine PONTTHIEU, alors secrétaire de la section CGT, était en plein accord avec cette démarche : **« Convaincues avant tout que le progrès devait aussi profiter au personnel, nous nous sommes pleinement investies dans cette aventure. D'autant plus qu'à cette**

**époque, les conditions de travail aux chèques étaient très dures pour un personnel essentiellement féminin. »\*\***

Sur place, les choses s'organisent rapidement. **« La section syndicale [...] alerte le personnel du centre et contacte les autres organisations syndicales. Une rencontre se déroule avec la CFTC. Les deux organisations font connaître dans un communiqué commun la décision d'une journée d'action le 16 décembre 1961 afin d'obtenir la semaine en 5 jours, les deux jours de repos consécutifs et l'augmentation des effectifs pour ne pas dépasser 7 heures de travail par jour, sans augmentation des cadences. Cette grève est suivie par 60 % du personnel, malgré un tract de FO qui s'y était opposé. »\***

C'est le début d'une longue série d'actions qui vont accompagner la montée en puissance de la mise en électronique de Rouen Chèques. La première année n'est pas facile et, fin 1962, Jeannine PONTTHIEU, dresse un premier constat : **« Pour l'instant, les employées sont très favorables et ne se rallient pas à nos revendications. Elles ne comprennent pas**

**que ces avantages sont très momentanés et précaires et qu'il s'agit de faire « accepter » l'installation de l'électronique. Ce qui est très significatif quant aux suppressions d'emplois, c'est le nombre sans précédent d'auxiliaires occasionnels seront renvoyées. A la SVC (section de la comptabilité), nous avons mené des actions pour la semaine de 35 heures en 5 jours. Les pétitions ont été signées à 100 %. Nous avons demandé la pause d'un quart d'heure tous les matins et nous n'avons obtenu que 10 minutes et on nous portait le café à domicile. Nous demandons l'ouverture de nouveaux groupes et des effectifs supplémentaires. L'administration organise des conférences pour indiquer au personnel les conséquences de l'électronique. Elle prétend qu'il n'y aura que 2 % de diminution d'effectifs. Elle fait de grands efforts pour « tranquilliser » le personnel. »\***

## Premiers succès

Malgré ces difficultés, la lutte se développe. Dès le deuxième semestre 1962, une grève lancée

# : il y a 40 ans, unique...

par la CGT et la CFTC, pour l'augmentation des effectifs et l'amélioration des conditions de travail, a été suivie par 85 % du personnel du centre.

Les années 1963 et 1964 vont être ponctuées par de nouvelles actions de plus en plus massives et unitaires :

■ 70 % de participation à la grève nationale des centres de chèques du **19 janvier 1963**, avec un fort pourcentage de programmeurs et de perforatrices-vérifieuses.

■ Résultat analogue lors de la grève de même nature du **23 mars 1963**, ce mouvement, comme le précédent, se faisant à l'appel de la CGT et de la CFTC.

■ Le **22 juin 1963** a lieu la première grève unitaire CGT - CFTC - FO. Le résultat - 95 % de participants - s'en ressent aussitôt.

■ Le **18 mars 1964**, dans les mêmes conditions, le personnel du centre cesse le travail à 98 % !

Dès lors, de premiers succès sont engrangés et Jeannine PONTIHIEU peut très vite en dresser un bilan : « **réduction du temps de travail pour les groupes à 38 h 30 par semaine, avec un samedi sur deux, avec un horaire fixe (33 h 30 pour les femmes enceintes sur les groupes et à**

**la perforation, avec un horaire fixe), pas de sortie au-delà de 19 heures pour la grande majorité du personnel, pas plus de 7 heures de travail par jour, obtention d'une pause-café d'un quart d'heure, maintien des acquis locaux.** »\*

De nombreux autres succès viendront avec le développement de l'automatisation.

Cette intense activité revendicative et les initiatives unitaires de la CGT portent leurs fruits : « **notre section syndicale, se souvient Jeannine PONTIHIEU, s'est alors considérablement renforcée en adhérents et en militants dans presque tous les services. Jusqu'à atteindre 25 % de personnel syndiqué ! Ce fut une période faste et enthousiaste. Beaucoup de camarades s'y sont investis. C'était notre force.** »\*\*

De leur côté, les informaticiens ont très vite senti la nécessité de mener la lutte en étroite liaison avec le personnel du centre. Jean JULIEN faisait partie de cette première équipe d'informaticiens à Rouen-chèques. Il évoque l'état d'esprit qui les animait alors : « **Nous nous sentions « pionniers » style Aéro-**

**postale et Saint-Exupéry ! Ceci a été la source d'un esprit de responsabilité et de solidarité qui, pendant longtemps, a animé l'équipe informatique de Rouen, au travail et dans les luttes [...]. Le service informatique n'a jamais été « clanique », il a toujours participé aux nombreuses actions menées dans les PTT, locales et nationales sur l'ensemble des revendications. Mais en même temps, dès le début, notre service a participé à l'élaboration des revendications spécifiques à l'informatique avec la Fédération avec en toile de fond que nos catégories, nées de l'évolution de la technique, n'étaient pas reconnues par l'Administration. Autrement dit, une technique d'avenir était mise en œuvre par des agents sans avenir administratif.** »\*\*

Conjuguant ainsi les initiatives propres à cette nouvelle catégorie et la participation aux actions d'ensemble, ils ont fait aboutir nombre de revendications tant sur le plan de leur statut que de leur pouvoir d'achat ou des règles de gestion qui leur étaient appliquées.

Mais ceci est une autre histoire, qui pourra un jour faire l'objet d'une étude beaucoup plus fouillée.

## Un double enseignement

De cette période, on retiendra surtout deux idées.

Tout d'abord, la capacité d'une administration d'État à appréhender le progrès technique et à trouver parmi ses propres fonctionnaires les ressources et les talents pour le mettre en œuvre avec une efficacité que bien peu d'entreprises privées étaient alors en mesure d'égalier.

Ensuite, l'aptitude de la CGT à se tourner résolument vers l'avenir et, par ses propositions et ses actions, à mettre l'automatisation au service des intérêts du personnel et de l'amélioration du service public.

Deux leçons que les adversaires des fonctionnaires et les détracteurs de la CGT feraient bien de méditer aujourd'hui.

Maurice DESSEIGNE

\* Citation extraite du livre que Sylviane MANGIAPANE vient de réaliser sous la responsabilité de l'IHS-CGT-PTT, « Les filles des chèques postaux », publié aux Éditions Le temps des cerises.

\*\* Témoignage recueilli par l'auteur de l'article.

# Une heureuse initiative



Vue de la salle

Le syndicat des Services financiers

de La Poste du Rhône a consacré une heure d'information syndicale (heure mensuelle payée au personnel) à la présentation de la brochure : «Heure par heure, la grève de 1968 à Lyon chèques» écrite par Nicole Allory, ancienne secrétaire générale du syndicat.

Il faut souligner le caractère précurseur de cette initiative : débattre de l'histoire lors d'une heure d'information syndicale n'est pas une décision courante tant les problèmes d'actualité dominent l'activité syndicale.

Choisir de traiter cette question avec les personnels c'est faire vivre l'histoire en lien direct avec le présent.

C'est d'ailleurs ce qui s'est concrétisé. La rencontre a débuté par une courte intervention de Christine Venet, secrétaire générale du syndicat, puis une de l'auteure de la brochure, qui a notamment évoqué l'émergence d'un féminisme syndical lors de la grève de mai 1968, estimant que la CGT en avait grand besoin. Le débat s'est alors centré sur 1968. Normal, mais on ne peut pas comparer 1968 et

aujourd'hui. « Certainement », a répondu la salle (50 présent(e)s).

Mais force est de constater que ce sont sur le fond des questions similaires à 1968 qui sont à l'ordre du jour actuellement. Et, si la réponse n'est pas, « refaisons 1968 », elle est bien dans l'action de la CGT, sa force, l'unité et la lutte... comme en 1968.



De gauche à droite :  
J. Guichard - D. Authel - N. Allory - S. Lottier - C. Venet

Serge Lottier

# La CGT et l'évolution des télécommunications 1945-1990

*Essayer de donner quelques points de repères sur l'évolution des Télécommunications depuis 1945, c'est s'attendre à l'histoire des rapports entre l'argent et le téléphone ! Un félin qui guette sa proie. Les attaques de l'un pour utiliser, accaparer l'autre.*

Quatre faits dès l'apparition du téléphone marquent notre histoire :

1. Le téléphone est industrialisé en premier aux Etats-Unis, l'inventeur officiel étant un Américain (voir sur ce sujet *Le Relais* n° 15) ! L'emprise de l'industrie américaine sur le téléphone date donc de sa naissance.

2. A chaque fois qu'il y a une évolution technologique, la communication se développe, et en parallèle, l'appétit des industriels s'accroît sous deux aspects : la recherche du profit et l'ac-

caparement de la gestion, en remettant en cause le monopole et les structures administratives.

3. La monopolisation étatique du téléphone conduit à une influence forte des institutions et du politique sur l'évolution du téléphone.

4. L'engagement syndical et sa résistance créent des rapports de forces qui obligent les pouvoirs politiques et de l'argent à modifier certaines trajectoires.

Quatre périodes historiques peuvent être retenues :

1945 - 1958 ; 1958 - 1974 ; 1974 - 1981 ; 1981 - 1990

## 1945 - 1958<sup>(1)</sup> :

En 1945, c'est la fin de la guerre. Tous les moyens de communication ont beaucoup souffert. Les Télécommunications sont sous le monopole absolu de l'Etat. Les orientations politiques du gouvernement jouent donc un rôle important concernant la conception et le rôle du service public PTT.

La CGT réunifiée s'engage dans la reconstruction du pays. Mais les PTT sont « oubliés » dans le premier plan de reconstruction et la division syndicale (dès 1946 dans les PTT) va affaiblir son autorité vis-à-vis du gouvernement.

En juillet 1950, la CGT analyse la situation du téléphone :

« aujourd'hui, la France est au 15<sup>e</sup> rang dans le

monde. En ne développant pas le réseau, on a privé les PTT de recettes importantes. L'industrie des Télécommunications périlite par manque de commandes et tombe dans les mains de capitaux étrangers et notamment américains.

Cependant, la technique française des Télécommunications permettait d'espérer la conquête par la France d'une large place sur le marché international... »

La CGT propose pour donner aux Télécom, sa véritable place dans la nation, l'autonomie totale des PTT, la nationalisation des trusts notamment les filiales françaises d'ITT (trust américain) et un plan de réforme pour le personnel. Aucune de ces propositions ne voit le jour !

Le refus de répondre aux exigences du personnel conduit à la grande grève de 1953.



Septembre 1995 devant la DGT à Paris

# La CGT et des télécommunications

C'est l'époque aussi où le pouvoir justifie son refus d'un grand plan de modernisation du téléphone en le limitant à sa fonction économique, ce qui fait dire à un ministre gaulliste en 1960 « *Le téléphone, c'est un gadget* ».

En vérité la France est rongée par les guerres coloniales, les crédits pour l'armement ont la priorité. Avant d'être la vache à lait des trusts de la téléphonie, les Télécoms sont la vache à lait des budgets de guerre.

Cependant, en 1958, pour la CGT « *la situation sans être alarmante était sérieuse, toutefois les difficultés pouvaient être facilement surmontées et une crise grave évitée* ». Cela d'autant plus que les travaux de recherches du CNET<sup>(2)</sup> ouvrent les perspectives d'une véritable révolution dans le domaine technique des communications.

## 1958 - 1974 :

Le pouvoir gaulliste caractérisé économiquement par la CGT comme « le pouvoir des trusts » se sert des travaux du CNET pour une triple offensive :

- développer une industrie nationale des télécommunications financée par le service public (tarifs élevés, transfert de plus-value, création des filiales de sociétés d'économie mixtes, sociétés de financement, etc.)
- s'attaquer aux réformes de structures non pas pour améliorer le service public, le moderniser, mais pour l'adapter à une gestion de type privée ouvrant ainsi la voie à une « Compagnie

nationale du téléphone » prônée par Giscard d'Estaing en 1967. La grève de mai 1968 la laisse dans les tiroirs !

Ces choix conduisent la CGT en 1962 à dénoncer l'emprise des trusts qu'ils soient américains ou français, sur la téléphonie, la remise en cause des valeurs du service public. Ne parlait-on pas du « marché noir du téléphone » ?

- s'attaquer au statut des fonctionnaires.

« *Si une règle du statut me gêne, je la ferai sauter* » disait le ministre Robert Galley en 1970.

Cette période connaît une forte progression de la productivité avec comme corollaire de nouvelles règles de gestion du personnel plus proches du privé, la dégradation de l'emploi et l'aggravation des conditions de travail alors que l'automatisation du réseau dans une société tournée vers le progrès social devrait profiter aussi au personnel.

Les années post-gaulliste (1969 - 1974) connaissent une nouvelle offensive des multinationales

et des gouvernements qui les soutiennent. Elles veulent s'accaparer « le marché du siècle » et imposer des réformes de structures à caractère industriel et commercial. Parallèlement se

développe une riposte très forte du personnel.

La lutte unitaire des techniciens en 1970 - 1971 (9 grèves de 24 heures !) comme celle des téléphonistes ou des chèques postaux lors de l'automatisation et de la modernisation, ou bien encore la grève du 25 mai 1973, révéleront les potentialités du mouvement social pour défendre les acquis et conquérir de nouveaux droits.

une réponse concrète aux analyses et dénonciations de la CGT en 1962 !

Alors que la révolution des technologies de l'information fait naître une société dominée par la communication de masse à partir des années 1970 (porte ouverte à un développement exponentiel des Télécommunications donc du profit et de la spéculation) et alors que tout est prévu pour adapter les structures et le modèle d'organisation des Télécommunications à cette



25 octobre

## 1974 - 1981 :

Les syndicats progressent dans l'unité d'action jusqu'à la grande grève de 1974 où le slogan « **ITT Thomson n'aurait pas le téléphone** » résonne comme

révolution, la grève de 1974 oblige le gouvernement à revoir sa copie sans attendre, car la « révolution » n'attend pas !

Et nous assistons à l'improbable ! La France va rat-



# l'évolution tions 1945-1990 (suite)

traper son retard en quelques années (1975 - 1980), être à la pointe des innovations techniques (le Minitel), cela dans le cadre d'une administration d'Etat avec du personnel en majorité fonctionnaire. Pourtant on nous rabâchait depuis des lustres que cette structure administrative et ces garanties statutaires étaient incompatibles avec le développement des Télécommunications. Cela pour faire porter le chapeau au per-

port Nora Minc en 1978 sur l'informatisation de la société préconise « la transformation de la DGT (Direction générale des télécommunications) en entreprise nationale... » une idée qui ne sera pas oubliée !

## 1981 - 1990 :

A l'arrivée de la gauche au pouvoir, l'état des PTT, du secteur des Télécom en particulier, devrait permettre au gouvernement de donner un signal fort de changement

public de qualité et satisfaire les revendications du personnel. Elle fait 35 propositions pour aller dans ce sens.

Écoulée pendant quelques mois, elle ne sera jamais entendue. La réorientation de la politique économique en 1983, la dérégulation aux Etats-Unis suivie comme son ombre par l'Europe, conduisent le gouvernement à faire le choix du marché et de la concurrence pour les Télécommunications. Les décrets du 29 janvier 1986 ouvrent la porte à des réformes de structures allant dans ce sens (seule la CGT a voté contre !).

La droite revenue au pouvoir s'engouffre dans ces réformes et Gérard Longuet, le ministre des PTT, devient le porteur d'un projet qui, s'il est adopté « fait basculer du jour au lendemain l'un des plus grands services publics de notre pays et avec lui 480 000 fonctionnaires dans le domaine privé » écrit la CGT.

L'unité de fait des syndicats, l'engagement du personnel d'exécution et des cadres feront capoter ce projet. Qu'à cela ne tienne, l'histoire s'accélère. La gauche revient au pouvoir applique la même stratégie que la droite. Sous une forme différente, elle propose un projet de loi ayant les mêmes objectifs que le précédent. Cette fois la riposte n'est pas unitaire. Le projet est voté, le 2 juillet 1990 les PTT n'existent

plus !... Une autre page de notre histoire s'ouvre !

## Et maintenant ?

Ce rappel historique à grands traits montre que l'histoire des Postes et des Télécommunications est souvent liée à l'action syndicale et aux rapports de force qu'elle a créés à chaque fois qu'il y a eu des choix stratégiques à faire.

L'affrontement a toujours eu lieu sur une ligne de partage entre les intérêts publics (usagers et personnel) et les intérêts privés (les multinationales et leur soutien politique). Ils ne peuvent devenir totalement maîtres de la situation que par la privatisation dont la concurrence est le cheval de Troie... on voit où cela a mené depuis quelques années !

C'est aujourd'hui un recul historique et la remise en cause d'acquis sociaux émancipateurs.

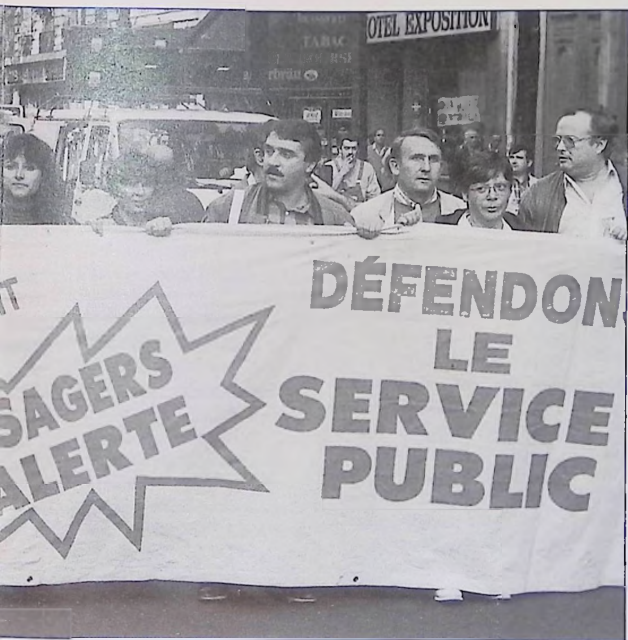
Si le mouvement social s'articule avec des projets politiques, un service public peut à nouveau se construire.

Un service public où l'appropriation publique et la démocratie **sont incontournables.**

Voilà l'enjeu de ce début de siècle concernant les Télécommunications.

Le chemin pour y parvenir est rude. Alors sur le terrain de la révolution informationnelle, tournons-nous vers les poètes pour emprunter ce chemin, eux qui savent si bien dans les moments difficiles « annoncer aux dormeurs, l'aurore » !

Serge Lottier



1989 à Paris

sonnel et au contenu progressiste de certains secteurs de l'économie dont font partie les PTT.

Toutefois si le feu est éteint pour un temps (très court), il couve sous la cendre. Le rap-

d'autant plus que le Parti socialiste est très critique sur la gestion giscardienne !

La CGT démontre, chiffres à l'appui, que l'on peut réorienter un quart du budget annexe pour un service

droite. Sous une forme différente, elle propose un projet de loi ayant les mêmes objectifs que le précédent. Cette fois la riposte n'est pas unitaire. Le projet est voté, le 2 juillet 1990 les PTT n'existent

1. Voir sur cette période « Le Relais » n° 5, 6 et 7.
2. CNET : Centre national d'études des télécommunications.

# Zones de salaire ou... d'une lutte pleine



Les fonctionnaires de Haute Savoie, notamment les anciens, se souviennent probablement du slogan : « **La Haute Savoie en zone zéro** ». De temps à autres d'ailleurs, cette revendication revient brièvement sur un tract ou sur une banderole. Mais, celle-ci a historiquement comme origine les PTT et son syndicat : la CGT.

## 1. Pourquoi les zones de salaires ?

Le 11 février 1950, le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) consacrait la reconnaissance par le patronat, sous la pression des luttes ouvrières, d'un minimum vital au-dessous duquel les salaires ne pouvaient descendre.

Aux termes de cette loi, le SMIG devrait être déterminé à partir d'un budget type, exprimant les besoins incompressibles de notre époque et élaboré par la commission supérieure des conventions collectives regroupant représentants des syndicats patronaux et ouvriers. Mais dès le départ, l'esprit de la loi a été vidé. D'abord, le caractère national du SMIG a été altéré par la création d'un salaire minimum propre à l'agriculture, inférieur au SMIG, le SMAG, et par l'ABATTEMENT DE ZONES DE SALAIRES.

Ces ZONES DE SALAIRES, étaient un ensemble de divisions du territoire français de caractère géographique-économique qui, pour résumer, étaient fonction des différences du coût de la vie.

Paris étant supposée la plus chère, les zones rurales les moins chères. Elles correspondaient donc aux zones de salaires où le SMIG était au plus bas. Les allocations familiales étaient touchées par la même règle.

Il a fallu les luttes de mai et juin 1968 pour qu'enfin le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) supprime officiellement ces disparités. C'est la loi du 2 janvier 1970 qui transformait le SMIG en SMIC.

Tout ceci concernait les travailleurs du secteur privé. Donc tous ceux qui n'étaient pas sous statuts. Pour les autres, et c'est le sujet de cet article, (fonctionnaires, cheminots, EDF, etc...) bref tous ceux qui étaient couverts par des statuts, (l'origine de ceux-ci remontait soit dit en passant au résultat de l'action de la CGT au sein du conseil national de la Résistance), avaient un salaire égal pour une qualification égale. La force de travail était ainsi rémunérée en fonction de sa valeur, et non pas en fonction de considérations externes à la création de richesses.

Néanmoins, pratiquement, dès la naissance de ces statuts, était créée une indemnité dite de résidence qui était supposée (et c'était peut être justifié) donner un coup de pouce supplémentaire à ceux qui vivaient dans des secteurs où les méfaits de la guerre créaient

des disparités sur le coût de la vie, notamment à partir de la question du logement.

Mais rapidement, de fait, cette indemnité de résidence créée pour les travailleurs sous statuts, les mêmes disparités que pour le SMIG. A la seule différence, qu'aujourd'hui, si les zones de salaires n'existent plus pour le SMIC, elles existent toujours pour les statutaires, même si les luttes ont permis de passer de 6 zones indemnitaires à 3.

C'est cette histoire que je vais tenter de résumer dans le chapitre suivant.

## 2. Les actions proprement dites

Tout naturellement, deux revendications étaient issues de cette indemnité de résidence.

- La première, qui était une revendication sur le fond était de dire : « *Il faut intégrer la totalité de l'indemnité de résidence dans le traitement. Cela aurait deux avantages considérables. Le premier permettrait aux retraités de bénéficier de cette indemnité, le deuxième d'égaliser les salaires par le haut* ». Cette revendication était la plus juste sur le fond. C'était celle que défendaient les diverses fédérations syndicales.

- La deuxième était beaucoup plus pragmatique, elle portait de la perception qu'avaient les gens de leurs besoins, ce qui leur faisait dire : « *d'accord, la revendication fédérale est juste, mais les besoins que nous avons sont immédiats et, en attendant, nous avons besoin tout de suite d'une indemnité correspondant au coût de la vie* ».

Cette revendication était fortement ancrée dans tous les départements touristiques.

Pour ironiser sur les qualificatifs qui sont employés dans la CGT par certains, il y avait une revendication de classe, et une autre réformiste COMME SI UNE REVENDICATION PORTANT SUR L'AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT N'ETAIT PAS PAR NATURE OBLIGATOIREMENT DE CLASSE !

Les archives dont je dispose ne me permettent pas de dater précisément les toutes premières actions en Haute Savoie sur cette question. Mais en interrogeant les militants, je peux dire que cette revendication était déjà posée au début des années 50.

**Le premier document** date du 19 février 1969, il était adressé à Yves Guena, alors ministre des PTT ;

**Le deuxième** daté du 12 avril 1970 est le document concernant le résumé du congrès des PTT de Haute Savoie qui décidait, entre autre, de contacter les autres organisations syndicales pour, je cite : « *réaliser l'action nécessaire pour accentuer l'action menée pour la suppression générale et définitive des abattements de zones dans le département, où, en raison du caractère touristique, notre pouvoir d'achat est considérablement diminué.* »

Le caractère spécifique de la revendication concernant les abattements de zones en Haute Savoie, était donc entériné par le Congrès.

La résolution spécifique à cette question précisait :

« *Le congrès mandate la commission exécutive pour*

# . l'histoire inachevée d'enseignements<sup>(1)</sup>

prendre contact avec toutes les organisations syndicales de fonctionnaires et souhaite l'appui, la coordination des Unions départementales syndicales afin de réaliser l'UNITE D'ACTION nécessaire à l'aboutissement de cette revendication».

**Le troisième document**, signé Odette Lacroix alors secrétaire générale du syndicat des PTT, est daté du 6 octobre 1971. S'adressant au Préfet, elle demandait la suppression des zones de salaires particulièrement injustifiées en Haute Savoie. Le préfet de l'époque répondit par la négative.

FO et la CFDT bien que très gênés par la prise en compte de cette revendication par les agents des PTT, ont chacun à tour de rôle refusé de s'associer à toutes actions départementales. FO parce qu'il disait faire confiance à sa fédération pour négocier l'intégration progressive de l'indemnité de résidence dans le traitement (délégation de pouvoir totale).

La CFDT refusant l'action commune pour les mêmes raisons rajoutait, que, mise devant le fait accompli par la CGT, même si elle approuvait implicitement la revendication, elle refusait l'action pour des raisons de formes.

Ces attitudes n'ont jamais changé par la suite. Ces syndicats étant totalement absents des actions, malgré des appels unitaires incessants, je ne reviendrai donc plus sur leur attitude dans ce document.

Ce qui me semble important de retenir pour bien comprendre la suite c'est :

a) **La résolution du Congrès des PTT de Haute Savoie le 12 avril 1970** : celui-ci se prononçait « avec l'accord de la CGT toute entière pour une confrontation générale qui permettrait à toute la gauche et à tout le mouvement syndical d'ELABORER UN PROGRAMME COMMUN DEFINISSANT LES OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE NOUVELLE démocratique, sociale et pacifique que souhaitait ardemment tous les travailleurs ».

b) Le tract de la Fédération CGT des PTT du 8 mai 1973 qui disait ceci : « Quelques années avant les grandes grèves de mai et juin 1968 M. POMPIDOU, alors Premier ministre, avait fortement promis la suppression des zones de salaires avant la fin de la législature. On sait ce que valent les promesses des dirigeants de l'UDR.

**« DANS LE PROGRAMME COMMUN LES PARTIS DE GAUCHE SE SONT ENGAGES A REALISER PRIORAIREMENT LA SUPPRESSION DE TOUTES LES DISCRIMINATIONS SALARIALES, NOTAMMENT LES ABATTEMENTS DE ZONES. »**

**Pour mémoire, nous étions, environ, à un an des élections présidentielles de 1974.**

## **LE DECOR EST AINSI PLANTÉ**

Au niveau national, de nombreux départements agissaient en Zone sans abattement. Le Rhône, l'Essonne, l'Ain, entre autres, et bien

sûr les Corses qui furent les seuls à gagner, mais après une lutte véritablement extraordinaire en 1995 : 2 mois de grève totale de l'ensemble des fonctionnaires du département.

POUR LA CGT PTT de Haute-Savoie, la tactique de lutte choisit fût la suivante :

**« Utilisons les hommes politiques du département pour faire pression sur le gouvernement pour gagner sur cette revendication que tout le monde approuvait tant elle paraissait justifiée. De nombreux fonctionnaires mutés en Haute-Savoie, vu les difficultés pour se loger et la cherté du coût de la vie, repartaient, créant une mobilité peu propice à la qualité et au suivi du travail. »**

Les dirigeants politiques trouvaient d'ailleurs, en appuyant cette revendication, un moyen facile pour se dédouaner de leur politique catastrophique en matière de logements sociaux. Problèmes qui s'accroissent encore en l'an 2000.

C'est ainsi que le 25 juin 1979, le Conseil général adoptait à l'unanimité le vœu suivant, déposé par notre camarade Floréac Dablang, technicien des PTT, alors Conseiller général du Canton de Chamonix :

**« le Conseil général considérant que le département de Haute Savoie est l'un des départements où le coût de la vie est le plus élevé, demande au Gouvernement que soit reconsidéré, sans plus attendre, la situation défavorisée de la Haute Savoie en matière de zone de salaires et d'indemnité de résidence et émet le vœu que le département, actuellement**

**en troisième et dernière zone, soit classé en zone sans abattement. »<sup>1</sup>**

Cet appel ne put être unitaire, et malgré une participation plus forte que la moyenne des grèves, on comprit très vite que ce résultat était très en dessous de ce qu'il aurait fallu faire. La revendication demeurait, elle exprimait toujours un besoin, mais aussi une injustice. L'échec relatif de la grève l'enterrait. La preuve en fut donnée 15 années plus tard lorsque les Corses ont dû faire 2 mois de grève totale et générale, suivie par la quasi-totalité des agents, dans l'unité syndicale pour gagner sur cette revendication.

## **3. Les leçons à tirer**

On comprend mieux aujourd'hui pourquoi nos pétitions, nos délégations et nos deux heures de grève étaient vraiment insuffisantes pour gagner. Aujourd'hui, encore régulièrement, la FSU veut relancer l'action sur des bases similaires à ce qui s'était passé. Dans les PTT une action de masse me paraît presque impossible à réaliser, tant les conditions sociologiques dans la profession ont changé. Il y a de moins en moins de fonctionnaires. Les Télécom sont maintenant privatisés. La Poste est en pleine déstructuration. Serions-nous capables d'aller aussi loin que l'ont été les Corses pour gagner ? Poser la question, n'est-ce pas déjà y répondre. On ne voit d'ailleurs plus aucun tract sur cette question, ni même sur l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement. La question est-elle encore

# Zones de salaire ou... d'une lutte pleine d'

posée lors des négociations salariales, quand elles ont lieu, ce qui est de plus en plus rare ?

## En obligeant les corses à faire deux mois de grève générale le gouvernement a vraiment mis la barre très haut !

Plus de 20 ans après, trois réflexions me viennent à l'esprit :

- ★ Les illusions du programme commun,
- ★ Les illusions du Ministre,
- ☆ Les effets de la désunion syndicale.

### a) Les illusions nées du programme commun

L'engagement direct pris par le syndicat des PTT de Haute Savoie pour la mise en place d'un gouvernement de gauche et l'élection de Mitterrand, en s'appuyant notamment sur l'action concernant les zones de salaires, empêcha l'action d'atteindre le niveau nécessaire. Mais ceci était à mon avis tempéré par le fait que le syndicat avait osé partir des besoins des salariés, en contradiction avec une revendication officielle, réfléchie, de classe (nous disait-on) portée par la Fédération. Cette attitude était à l'époque annonciatrice de ce qu'on dit aujourd'hui à la CGT sur ce que doit être un syndicalisme moderne. Bien sûr, trop d'erreurs furent commises pour pouvoir gagner, surtout quand on mesure ce que les Corses ont dû faire. Mais encore aujourd'hui, j'ai le sentiment que fondamentalement nous avions raison.

Lors des élections professionnelles de l'époque, nous avons été le seul syndicat de

la région Rhône-Alpes à progresser (un des rares en France). Ceux qui avaient reculé me dirent alors sous forme de boutades à peine déguisées, que nous avions progressé parce que nous étions réformistes. Ceux qui avaient perdu avaient certes reculé, mais sur des positions de classe, et que finalement cet échec était une victoire. Allez comprendre quelque chose. Cela se dit encore dans certaines élections professionnelles. Ce qui revient à dire : « si les salariés nous lâchent, c'est qu'ils n'ont rien compris. Qu'importe s'ils n'ont plus confiance en nous, l'essentiel est que nous, (les militants) nous soyons sûr de nous ». Après on s'étonne qu'il y ait désyndicalisation.

Dans presque toutes les communes du département des conseillers municipaux, sous la pression de la CGT, intervenaient dans le même sens ainsi que les trois députés. Bref, tout le monde était d'accord, des pétitions circulaient rassemblant chaque fois plus de 1 000 signatures dans les seuls PTT ; la revendication syndicale relayée par les hommes politiques fonctionnait à plein régime.

Alors en 1981, lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir, avec, de plus, un ministre communiste à la fonction publique, il ne faisait aucun doute que ce gouvernement donnerait satisfaction.

La pression de la base se fit de plus en plus forte, tant était ancrée l'idée que la gauche réglerait tous les problèmes si on s'y prenait bien. Alors... avec un ministre communiste...!!!

Le point d'orgue fut sans nul doute le 22 octobre

1981. Toute la commission exécutive du syndicat des PTT avait décidé de « monter » à Paris voir le Ministre de la Fonction publique. Plus de 1000 cartes postales vendues 10 F furent achetées par autant d'agents des PTT pour financer le voyage et appuyer la revendication. Une véritable action de masse, mais qui reposait sur une analyse assez primaire de la situation. La délégation des PTT était accompagnée par quelques militants du SGPEN CGT et de la FEN qui de leurs côtés agissaient sur cette revendication dans le secteur de l'Education nationale.

Nous avons défilé à 50 personnes dans les rues de Paris situées près du Ministère de la Fonction publique, dans une ambiance extraordinaire, voire un peu irréelle. Nous étions portés moralement par des centaines, voire des milliers d'autres qui étaient restés en Haute Savoie. On avait réussi à créer une action de masse, bien que n'étant apparemment que 50. Mais cela il n'y avait que nous qui le voyions.

Très vite, on se rendit compte que cela ne serait pas aussi simple. La Fédération, sans nous déjuger officiellement ne nous soutenait que de l'extrême bout des lèvres, nous faisant comprendre que nous étions à côté de la plaque. Le Ministre travaillant à l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement, notre action pouvait le gêner. Il valait mieux selon elle, nous battre pour avoir des logements, voir obtenir des indemnités de chauffage ou de transport que de deman-

der le reclassement des zones de salaires.

Nous avons été reçus par un conseiller d'Anicet Le Pors Ministre de la Fonction publique, ce conseiller issu de la Fédération des PTT, nous fit comprendre que notre lutte allait contre l'intérêt global des fonctionnaires.

La déception était immense. Elle était à la hauteur des illusions. **Le 3 mars 1982**, le syndicat décidait de durcir la lutte. L'action syndicale reprenait le pas sur l'action délégataire. Un appel à la grève de 2 heures fut lancé (en théorie, il était alors possible de fractionner les journées de grève...).

### b) Les illusions du ministre de la Fonction publique

Anicet Le Pors a bien travaillé. Il a créé un nouveau statut pour les fonctionnaires territoriaux. Il avait envisagé de grandes et belles réformes, mais je pense qu'il se faisait des illusions sur la possibilité de changer les choses d'en haut. Il a fait l'erreur (mais il n'était pas le seul) de ne pas faire le lien direct entre ses réformes, et ce qu'ex-primaient concrètement les salariés de la fonction publique sur la notion de satisfaction de leurs besoins, tels qu'ils les ressentiaient.

**Il est vrai qu'à sa décharge, le syndicalisme était trop imprégné de cette culture qui visait à penser qu'il suffisait d'avoir un bon programme et un bon**



# l'histoire inachevée enseignements (suite)

**Ministre pour que tout se règle presque tout seul.** Bien entendu, on se défendait de penser à cela, mais en fait, on en était bien là.

Heureusement, aujourd'hui la leçon semble avoir été tirée. Les cheminots le démontrent régulièrement. Leur ministre de tutelle<sup>(2)</sup>, bien qu'étant un ancien militant de la CGT reste le Ministre. Le syndicat, lui, reste le syndicat. Les conflits sont nombreux, et personne ne s'en porte plus mal. Ni les cheminots, ni le Ministre, ni le syndicat CGT des Cheminots.

## c) La désunion syndicale

La désunion syndicale a été fortement préjudiciable à la mobilisation massive du personnel.

En effet, bien que cette revendication fut soutenue par l'ensemble du personnel, celui-ci n'a participé qu'à 50 % parce que pour lui, le fait que la CFDT et FO n'appellent pas, a eu un effet désastreux. Mais reconnaissons, que nous n'avons certainement pas tout fait pour réaliser cette unité. Nous pensions, que les salariés les puniraient, et qu'ils nous rendraient justice en soutenant et en rejoignant la CGT.

Rien de ceci n'arriva, les trois syndicats perdirent tous un grand nombre d'adhérents. Tout le monde avait perdu. Les salariés et les syndicats.

Pourtant, globalement, le fait syndical est bien reconnu. Aux PTT 80 % du personnel vote aux élections professionnelles.

Quoiqu'on en dise, en dehors du cercle des initiés (les militants), pour le personnel : tous les syndicats se ressemblent. Alors... même s'ils approuvent une revendication, le fait d'être désunis a une incidence qui suffit à transformer un demi-succès en échec total. Cette caractéristique provient essentiellement à mon avis du faible taux de syndicalisation. Aux PTT 70 % du personnel n'est pas syndiqué. Pourtant sur ces 70 % plus de la moitié d'entre eux l'ont été un jour. Il y a donc de quoi s'interroger sérieusement sur nos manières d'être et de faire. Le syndicalisme tel que certains le conçoivent agit-il uniquement pour montrer qu'il existe et pour survivre ou doit-il exister pour permettre effective-

ment aux salariés d'avoir un outil qui les fait avancer concrètement dans le domaine revendicatif ?

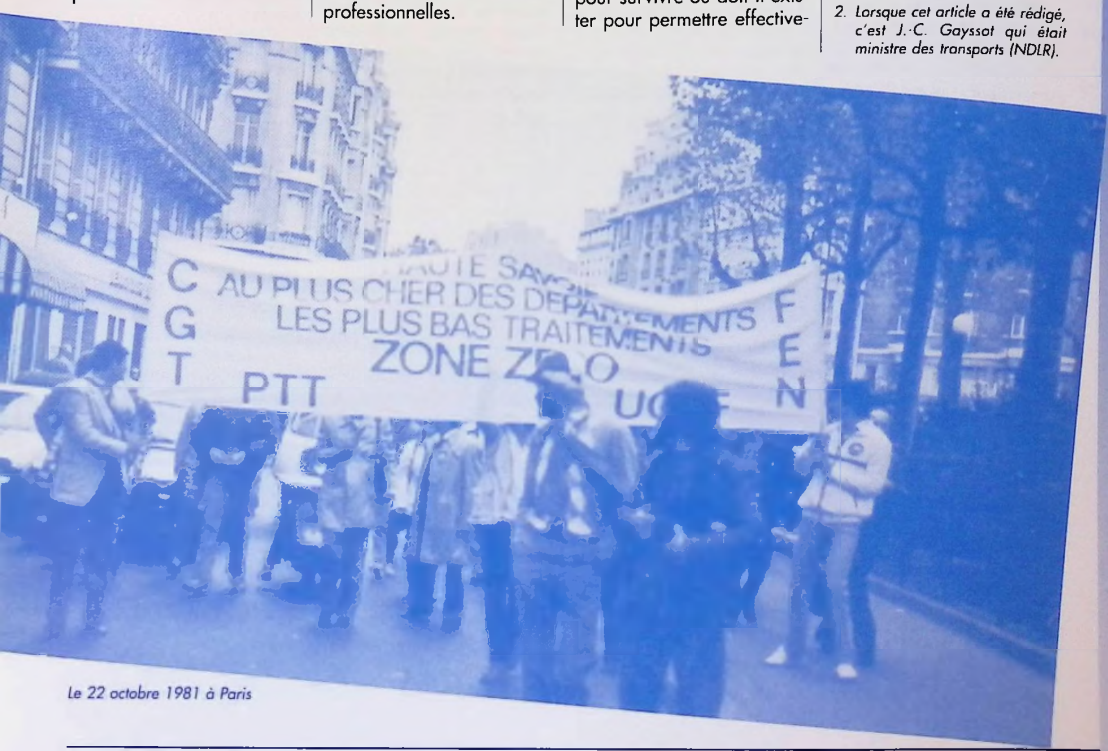
## CONCLUSIONS

Il reste maintenant à moderniser en profondeur tous nos syndicats pour qu'ils soient capables d'organiser les actions revendicatives à partir des besoins exprimés par les travailleurs et non pas à partir de ce qu'on croit. Ou qu'on voudrait qu'ils expriment.

**Guy POL**

Secrétaire général  
du syndicat CGT PTT 74  
de 1976-1989,  
décédé le 16 mai 2000

1. Le texte a aussi été publié dans les Cahiers de l'HS CGT départemental de Haute-Savoie.
2. Lorsque cet article a été rédigé, c'est J.-C. Gayssat qui était ministre des transports (NDLR).



# Oradour-sur-Glane

## 1953 : un procès à Bordeaux. Quel procès ?

Le 12 janvier 1953 s'ouvrait devant le tribunal militaire de Bordeaux le procès des auteurs du massacre d'Oradour-sur-Glane.

Le samedi 10 juin 1944, au début de l'après-midi, la 3<sup>e</sup> compagnie du premier bataillon « Der Führer » arrivait à Oradour-sur-Glane. Le capitaine OTTO KHAN, aidé des lieutenants BARTH et KNUG, accompagné du commandant DICKMANN chef du bataillon, allait organiser le massacre systématique de toute la population (enfants, femmes, hommes, du vieillard grabataire au nouveau-né).

Est-il possible qu'un tel massacre ait pu être perpétré sans l'aval du général LAMMERDING commandant la 2<sup>e</sup> division blindée « Das Reich » dont dépendait cette compagnie ?

Après 8 ans d'instruction, le général LAMMERDING était introuvable. Idem pour le capitaine KHAN et le lieutenant BARTH. Disparus, volatilisés....

Le commandant DICKMANN avait été tué. La compagnie avait été partiellement décimée sur le front de Normandie.

Le 12 janvier 1953 comparait donc 21 SS : 6 simples soldats et un adjudant allemands, 13 simples soldats et un sergent alsaciens. Les 8 Allemands, le sergent et un autre Alsacien étaient détenus depuis 8 ans. Les 12 autres Alsaciens, âgés de 18 ans en 1944, et dont 6 avaient déserté en Normandie, avaient été entendus comme témoins et laissés en liberté...

Le procès allait être un véritable drame...

Les familles des martyrs ne pouvaient concevoir que ne soient pas jugés et condamnés des criminels qui avaient si monstrueusement massacré ceux qui leur étaient chers. Elles réclamaient justice.

En face l'Alsace présentait les 12 Alsaciens enrôlés de force, comme eux-mêmes, victimes. Les Alsaciens avaient été inculpés en vertu de la loi de 1948 qui introduisait la notion de responsabilité collective.

Alors même que se déroulait le procès à Bordeaux, à Paris se menait une importante bataille pour faire annuler la loi de 1948. M<sup>re</sup> Gaston CHARLET, résistant, ancien déporté, conseil juridique des familles des martyrs, vice-président de la Commission de la Justice au Conseil de la République, s'y opposait. Il trouvait même la loi de 1948 pas assez sévère et aurait préféré que les inculpés comparaissent devant un jury populaire plutôt que devant un tribunal militaire.

Jour après jour les témoins et victimes défilaient à la barre. L'émotion avait été intense en écoutant Mme ROUFFANCHE, seule survivante de l'église, ou le petit écolier lorrain, Roger GODFRIN, ainsi que les 5 survivants de la grange Laudy. Mais au fur et à mesure que s'étraient les témoignages, la radio et certains journaux en donnaient des comptes-rendus un peu caricaturaux. Par exemple, un journaliste avait trouvé que je parlais « d'une

voix lente et étudiée », un autre que mon témoignage « était préfabriqué » enfin un troisième m'avait trouvée « l'air d'une fille de Marie » !!!!

Parallèlement la tension montait en Alsace pour soutenir les 12 enrôlés de force. Les militants de la C.G.T. dans cette région, anciens résistants, (dont certains dans les PTT, n'étaient pas alsaciens) ne s'associaient pas à ce soutien et étaient violemment pris à partie.

Georges FRISCHMANN m'avait demandé un article pour le journal fédéral.

Certes, ayant vécu 3 ans et demi à Strasbourg dans l'imédiat après-guerre, j'avais pu mesurer à quoi l'Alsace annexée avait été soumise. J'entends encore cette collègue me raconter qu'en juin 1940, elle avait demandé à la préfecture de Limoges si l'Alsace restait française. On lui avait répondu affirmativement. A la première gare alsacienne la tantare allemande était sur le quai. Avec quelle amertume, elle m'a dit : « La France nous a trahis ». Je savais que pendant 5 ans, parler français, porter un béret basque était passible de sanctions. J'essayais donc d'expliquer que le procès n'était pas celui de l'Alsace, mais d'hommes qui avaient participé au massacre.

Une loi modifiée en plein procès.

Sous la pression des élus alsaciens, le 28 janvier, l'Assemblée Nationale abrogeait la loi qui avait été votée à l'unanimité en 1948... Néanmoins le procès suivait son cours.

Le 13 février le verdict tombait : pour les Allemands, la mort pour l'adjudant LENTZ, 12 et 10 ans de travaux forcés pour les autres ; pour les Alsaciens, la mort pour le sergent BOOS engagé volontaire et de 8 ans de travaux forcés à 5 ans de prison pour les autres...

En Limousin, on considérait les peines sans commune mesure avec l'horreur du crime. Par contre l'Alsace se souleva, menaça de faire sécession.

Le 17 février, le gouvernement était saisi d'une demande d'amnistie. Laquelle fut votée par l'Assemblée par 319 voix pour, 24 contre et 83 abstentions. Le Conseil de la République par 176 voix et 79 contre. Les Alsaciens rentrèrent discrètement chez eux.

Colère. Incompréhension des familles : on avait une deuxième fois assassiné leurs chers martyrs.

Le Maire rendit la Croix de Guerre, l'Association rendit la Légion d'Honneur. Une affiche fut éditée avec le nom de tous les parlementaires ayant voté l'amnistie et placardée à chaque entrée du bourg en ruines.

Refus d'inhumer les cendres des martyrs dans le monument construit par l'Etat et édification de son propre tombeau dans le cimetière.

Ce fut le début d'une très longue coupure avec toutes les autorités de l'Etat (plus de 10 ans) ; aucun représentant officiel n'était toléré à Oradour-sur-Glane.

### Epilogue

Les peines de mort furent commuées.

Le Général LAMMERDING a créé en toute tranquillité une florissante entreprise de travaux publics. Chaque année il célébrait les retrouvailles avec « ses anciens camarades de la Das Reich ». Il est mort dans son lit à Düsseldorf en janvier 1971.

Le lieutenant BARTH fut jugé à Berlin-Est en 1983 et condamné à la prison à vie, il est libre aujourd'hui. Quant au capitaine KHAN, on ne sait encore à ce jour, ce qu'il est devenu.

Camille SENON

Octobre 1945, le congrès de la Fédération Postale à Oradour-sur-Glane



# Le syndicat des services financiers de Paris visite son histoire

Notre syndicat départemental de branche a été créé en 1955.

A l'occasion de notre 29<sup>e</sup> congrès départemental, nous avons organisé une séance sur l'histoire de notre syndicat.

Aux services financiers de Paris, nous avons toujours été attachés à notre histoire

■ Connaître le passé, c'est s'informer, c'est lire les récits, les témoignages, c'est écouter ceux qui l'ont vécu.

■ C'est comprendre leur cheminement de pensée, leurs luttes pour ne pas laisser réécrire l'histoire.

■ Connaître le passé, c'est à dire y puiser des enseignements et la force pour construire avec les salariés d'aujourd'hui de nouveaux repères, de nouvelles garanties et l'action nécessaire.

■ Chaque année, les débats que nous organisons dans le cadre des commémorations du massacre de Charonne et de la Libération de Paris, celui que nous avons

organisé pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, contribuent à faire connaître aux nouvelles générations les faits historiques.

■ Ils permettent aussi de montrer la continuité de la lutte de la CGT face aux objectifs patronaux.

■ Nous avons des camarades des différentes générations qui ont construit et continuent de construire la CGT depuis bientôt 50 ans.

■ Nous nous sommes enrichis mutuellement, nous avons mis en commun nos expériences pour continuer de faire vivre la CGT et construire la mobilisation des salariés, la plus large possible, pour gagner de nouveaux droits dans ce pays.

■ La CGT a toujours animé les luttes, a toujours travaillé à les élargir, à les construire les plus unitaires possibles. Elle n'a jamais failli dans son engagement pour que chacun(e) vive mieux : emploi, service public, conditions de travail, RTT, protection sociale, droits des femmes, loge-

ment social, paix dans le monde, etc.

■ Cette persévérance, cette volonté collective constituent notre patrimoine à toutes et tous.

Un échange très riche s'est engagé entre les congressistes et les ancien(ne)s dirigeant(e)s du syndicat.

Camille SENON, première secrétaire du syndicat des Services financiers de Paris, a tout d'abord rappelé pourquoi avait été décidée la création de 5 syndicats de branche sur Paris. Ensuite, les questions des congressistes ont permis aux invité(e)s de s'exprimer sur :

■ les différentes grèves 1953, 1968, 1974 : leur contenu, comment elles se sont déroulées, la démocratie avec les salariés, les syndicats, les acquis qu'il faut toujours mieux valoriser.

■ L'engagement de la CGT contre la guerre d'Algérie et le refus de René Boyer de faire cette guerre.

■ La nécessité de commémorer le massacre de Charonne et la Libération de Paris.

■ La nature du syndicalisme CGT : être toujours proche du personnel et « ne rien laisser passer ». C'est à dire l'action syndicale au quotidien sans quoi la CGT ne serait pas ce qu'elle est !

Pendant 2 heures, les discussions ont montré que malgré les difficultés, à chaque époque, chaque génération cherche à améliorer ses conditions de vie et de travail, lutte pour cela et obtient des acquis.

Catherine LORION

## Invité(e)s présent(e)s :

Camille SENON, René BOYER<sup>(1)</sup>, Elyane BRESSOL, Nicole ROUSSEAU, Nicole GOYAT, Yvette CROS, Jean Paul GOULIER, Françoise MOALIC, Raymonde GARCIA, Jacqueline LANGLADE, Paul TADEÏ, Danielle HEBRARD, Joël BUGNONE, Vincent LEROY, Danièle REICHART, Janine LAFONT, Serge LOTTIER

## Étaient excusés :

Michèle CRENIER, Annie BOURGNON, Pascale CHAVATTE, Odette MACROIS, Michèle LOUSTEAU, Sylviane MANGIAPANE.

1. Voir Relais n° 3

## La vie de l'IHS Nous avons reçu...

**Un numéro exceptionnel des Cahiers de la FNARH (n° 86)** qui commémore la naissance de trois gloires françaises. Etienne Arago, Alexandre Dumas, Victor Hugo en traitant de leur relation avec les postes et les télécommunications. Monsieur Jean Claude Bastian qui traite de « Victor Hugo et le télégraphe » nous apprend que contrairement à ce qu'écrit Victor Hugo dans « Choses vues » (voir page 9 Le Relais n° 15) il n'y a pas de télégraphe sur la cathédrale de Reims. L'auteur pense que cette « erreur » de Victor Hugo est due « à un moment d'émotion » qui le conduit à associer le télégraphe, annonceur de nou-

velles et la naissance du petit-fils de Louis Philippe.

**Un double numéro de la revue d'Histoire sociale en Aquitaine** sur le thème « Femmes de luttes et d'avenir ». Des chapitres sur les ouvrières, techniciennes de l'industrie, les employées du secteur tertiaire, les cadres ou ingénieurs. Des portraits de militantes. Un document qui ouvre la perspective de voir l'homme et la femme marcher la main dans la main comme le souhaitait Louise Michel.

**Le Fil Rouge (n°14)** de l'IHS de Seine Maritime

**Les cahiers l'IHS de Haute-Savoie n° 43**

**Le premier numéro du Centre d'histoire CGT PTT de Loire-Atlantique** qui communique leurs projets : l'histoire des différentes réalisations sociales, le cinquantième anniversaire de la grève de 1953, biographie de postiers et télécommunicants morts pour faits de résistance.

**Les cahiers de l'IHS cheminots** qui relate les travaux du colloque des 30 et 31 octobre 2002 sur le service public des chemins de fer.

**Un souci du travail croisé institut national professionnel et institut départemental.**

Après avoir, avec l'IHS

PTT, organisé le 100<sup>e</sup> anniversaire du premier syndicat des PTT qui a adhéré à la CGT, l'IHS de Haute-Savoie organise, le vendredi 7 mars, avec la participation de l'IHS des cheminots, une journée sur le thème « Le chemin de fer en Haute-Savoie, son histoire, son avenir. »

## Un livre de Sylviane Mangiapane



Parution en avril 2003

# La vie de l'IHS (suite)

## Nous avons lu

### «HISTOIRE DE LA POSTE: de l'administration à l'entreprise»

Sous la direction de Muriel LEROUX.

Une grande diversité de sujets, traités par des auteurs différents, certains sont approfondis, d'autres sont seulement survolés.

Intéressé par tous les travaux de recherche qui touchent au secteur de La Poste et des Télécommunications, j'ai lu ce livre avec beaucoup de curiosité.

Anne Burnel en parlant des « archives de La Poste: un gisement documentaire en formation » a tout de suite attiré mon attention. Car pour la Fédération CGT des PTT et son Institut d'Histoire Sociale, le classement des archives par une « professionnelle » est récent. Nous pouvons dire qu'un grand pas a été franchi et les échanges que nous avons eu avec La Poste sur cette question ont été, nous pensons, source d'enrichissement réciproque.

Anne Burnel écrit « les archives sont avant tout produites par et pour l'entreprise, qui a besoin de garder une trace de son activité pour guider son action, et non pour les chercheurs qui font un usage détourné de ces documents », je dois dire, sans pour autant « la honnir » (selon sa propre expression), que cette phrase m'a interpellé.

C'est vrai qu'à l'IHS CGT-PTT nous avons fait trier et classer nos archives pour que notre organisa-

tion syndicale puisse préserver sa mémoire, mais parallèlement nous avons fait le pari, car l'un ne va pas sans l'autre, d'ouvrir ces archives aux chercheurs, historiens, étudiants afin qu'ils puissent venir explorer notre histoire, en mesurer la richesse, l'étudier et l'exploiter en y apportant une appréciation extérieure à l'organisation. Mais j'ai cru comprendre qu'une telle démarche, A. Burnel la partage, quand elle dit un peu plus loin « heureusement, il est souvent possible de concilier le point de vue des dirigeants et celui des chercheurs, les uns comme les autres étant généralement en quête aujourd'hui de sources rapidement exploitables et à haute densité d'informations ».

Le dossier « Poste et territoires » nous donne un bon éclairage sur le tâtonnement au fil des siècles en matière de tarifs postaux, avant que nous ne connaissions un prix unique du timbre pour l'acheminement d'une lettre sur tous les points du territoire national. Cette décision fondamentale est à l'origine de l'égalité de tous les usagers devant le service public de La Poste.

Toute aussi intéressante la question « où créer des bureaux de poste ? » uniquement sur les itinéraires empruntés par le transport du courrier ? comment concilier la distribution postale avec les autres prestations comme celle des services financiers ou bien la présence d'une

ligne télégraphique ? Comme dit l'auteur, Nicolas Verdier, « il y a plusieurs conceptions du territoire au sein de l'administration des Postes », et sa conclusion : « En effet, en même temps qu'elle se livre à une normalisation de ses choix, La Poste exige des communes qu'elles s'intègrent dans la logique employée » ne peut que nous faire réagir aujourd'hui.

Olivier Bataille en évoquant « Une fusion controversée: la création du ministère des Postes et Télégraphe » fait la démonstration que les batailles politiques ont beaucoup pesé (et encore aujourd'hui) sur le service public de La Poste, du Télégraphe et aussi du Téléphone.

La question du monopole a hanté les pouvoirs dès les origines, même si la « concurrence » n'avait pas le niveau atteint à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Pourtant la philosophie des opposants au monopole qu'il soit sur La Poste ou France Télécom est toujours la même. Caractère industriel et commercial, source de profits pour nos capitaines d'industrie et leurs actionnaires et service public égalitaire pour tous et sur tout le territoire se sont toujours opposés. L'éclatement du ministère des PTT en 1990, prélude à l'introduction en bourse de France Télécom en 1997 et aux attaques incessantes contre le monopole postal, sont les derniers épisodes avant une mise à mort du service public à la

française. A moins que... les luttes des acteurs de ces services, conjuguées avec celle des usagers ne bousculent ces sombres prévisions !

Ces luttes du personnel des PTT, Frédéric Pacoud<sup>(1)</sup>, qui a choisi le thème du « Syndicalisme dans l'administration des Postes de 1909 à 1946 » aurait pu les évoquer. Mais qu'il s'agisse des luttes ou de la conception du syndicalisme dans une période aussi riche, cela ne peut se résumer en quelques pages. C'est la raison pour laquelle, et c'est bien dommage, l'auteur ne fait que survoler son sujet.

Je demande aux autres chercheurs de m'excuser de ne pas parler de leurs textes, mais résumer en une page de cette revue près de 200 pages, c'est mission impossible ! Pour autant, dans les prochains numéros du Relais nous aborderons des sujets identiques, du côté syndical, des « œuvres croisées » en quelque sorte.

Bernard BOUCHE,  
Directeur du RELAIS  
de l'IHS-CGT-PTT

<sup>(1)</sup> L'auteur fait référence à la qualité des Archives CGT-PTT.

### HISTOIRE DE LA POSTE: de l'administration à l'entreprise

Editions Rue d'Ulm :  
Presses de l'E.N.S. 2002

Au prix de 16 euros

A commander  
au Comité pour l'histoire  
de La Poste.